

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-48

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Absents : 5
Votants : 15
Procurations : 5

REÇU LE :

- 5 JUIN 2018

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 14 MAI à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2018

Date d'affichage : 09/05/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Alain GARNIER, Camille HAUMONT-BOUZONVILLE, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : néant

Absents avec Procuration (1) :

Annabel AUGUSTIN a donné procuration à Fanny KUHNT.
Kevin CARBONE a donné procuration à Jacques VU VAN.
Antoine DOMANEC a donné procuration à Alain GARNIER.
Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.
Thierry TORRES a donné procuration à Camille HAUMONT-BOUZONVILLE.

La séance est ouverte à 20 h 05.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Fanny KUHNT est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET : Tarification de l'entrée de la piscine

Monsieur le Maire expose :

En 2017, la piscine a été gratuite. En 2016, le tarif était de 1,80 €.

Il propose de nouveaux tarifs, en tenant compte qu'il y a une piscine de grande envergure à Foix, il faut inciter les habitants et les touristes de la vallée à venir à notre piscine.

Mme Bauzou précise l'obligation de financer le camping et la piscine.

M. Domanec indique qu'en 2017, la piscine était gratuite et il y a eu du monde, en 2016 il y avait bien mois de personnes car c'était payant.

Mme Bieth rappelle que la piscine de Cos est gratuite.

Le Maire propose les tarifs suivants :

- Le tarif normal : à partir de 3 ans 1 euro l'entrée et gratuité à partir de 18 heures
- gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.
- gratuité pour les locataires des gites.

Après en avoir délibéré, avec 10 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTION, le Conseil Municipal,

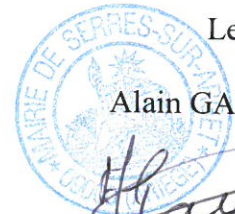
- **APPROUVE** la tarification de l'entrée de la piscine à 1 € à partir de 3 ans, la gratuité pour les enfants de moins de 3 ans et les locataires des gites communaux.
- **APPROUVE** la gratuité pour tous à partir de 18 heures.

A Serres sur Arget, le 14 mai 2018

REÇU LE :

- 5 JUIN 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,

Alain GARNIER

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du